

Marché public de fournitures avec prestations de services

ACHATS DE MOBILIERS D'INTERNAT et PRESTATION DE DEMONTAGE- MONTAGE DES MOBILIERS
pour l'EPLEFPA de Saint-Joseph

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :

16 juin 2025 à 12 h (heure de Paris)

1. Contexte

L'EPLEFPA Saint Joseph bénéficie de subventions dites d'équipement versées par le conseil régional de la Réunion. La première, au titre de l'année 2023, couvre jusqu'au 31 décembre 2025, la seconde au titre de l'année 2024, couvre jusqu'au 31 décembre 2026.

Aussi, l'EPLEFPA Saint-Joseph souhaite acquérir du mobilier d'internat pour 150 places, à raison de 75 mobiliers commandés en 2025 et 75 mobiliers commandés en 2026.

2. Objet du marché

L'objet du marché est l'acquisition de mobilier d'internat se composant des mobiliers suivants :

- Lit complet (cadre + matelas)
- Armoire
- Bureau
- Chevet
- Bibliothèque
- Chaise par place (une chaise)

Ce marché prévoit également les prestations suivantes :

- Démontage et enlèvement du mobilier existant
- Recyclage du mobilier (cette prestation est détaillée à l'article 7 – Clause environnementale du présent CCTP)
- Montage et installation du nouveau mobilier
- Evacuation des emballages (cette prestation est détaillée à l'article 7 – Clause environnementale du présent CCTP)

3. Allotissement

En application de l'article L2113-11 du code de la commande publique, ce marché n'est pas alloué, dans la mesure où son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

En outre, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution de l'ensemble des prestations prévues dans le présent marché.

4. Procédure – Technique d'achat

Le marché est passé sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Ce marché est un marché ordinaire.

5. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39100000-3	Mobilier
39143100-7	Mobilier de chambre à coucher

6. Réalisation de prestations similaires

L'EPLEFPA pourra confier au titulaire du marché, sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

7. Conditions de consultation

6.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

6.2 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux candidats.

6.3 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

8. Conditions relatives au marché

8.1 Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période ferme démarrant à sa date de notification et courant jusqu'au 31 décembre 2026.

8.2 Délais d'exécution

Le bon de commande des mobiliers pour la quantité prévue à l'article 5.2 du CCTP du marché sera adressé au titulaire dès la notification du marché.

Les délais de livraison et d'installation du mobilier sont contractuels et définis par le titulaire dans son offre.

8.3 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

9. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Le détail quantitatif estimatif (DQE) - *Document non contractuel*
 - La DPGF (Décomposition des prix globale et forfaitaire)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de réponse mémoire technique (annexe 1 au RC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'EPLEFPA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10. Présentation des candidatures et des offres

L'EPLEFPA applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

10.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

■ **Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du marché	Non
Libellés	Signature
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'EPLEFPA. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

■ Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : <ul style="list-style-type: none">▪ BPU▪ DQE▪ DPGF	Non
Le cadre de réponse mémoire technique du soumissionnaire (annexe 1 au RC)	Non
Le cas échéant, le mémoire technique complétant le cadre de réponse	Non
Le catalogue des prix publics du fournisseur et le catalogue avec photos permettant de visualiser précisément le mobilier proposé (catalogue pouvant être sous forme de site web, dans ce cas fournir l'adresse du site internet)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

11. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

11.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil de l'EPLEFPA, sur la plateforme PLACE, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le dépôt s'effectue uniquement en utilisant la fonctionnalité de dépôt de plis de la plate-forme. Pour ce faire :

- Le candidat accède à la consultation avec le bouton « Accéder à cette consultation » depuis la colonne « Actions » du tableau de bord.
- Puis, le candidat doit sélectionner l'onglet « Dépôt ».

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- Guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques ;
- Mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- Foire aux questions ;
- Lien vers des documents de référence ;
- Outils informatiques.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPLEFPA DE SAINT JOSEPH
24 Rue Raphaël Babet – 97480 SAINT-JOSEPH

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

11.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

12. Examen des candidatures et des offres

12.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'EPLEFPA peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

12.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix	50.0 %
2-Valeur technique au vu du cadre de réponse	50.0 %
2-1 sous critère 1 : <i>Qualité et pertinence des modalités logistiques, de l'accompagnement et de passation des commandes</i>	25%
2-2 sous critère 2 : <i>Qualité et diversité des produits au vu du catalogue et pertinence des modalités de gestion des stock, SAV et garanties</i>	20%
2-3 sous-critère 3 : <i>Modalités de mise en œuvre de la clause environnementale</i>	5%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Le critère valeur technique sera noté sur 50 points.

■ **Sous critère 1** : Qualité et pertinence des modalités logistiques, de l'accompagnement et de passation des commandes (25 points)

Ce critère sera apprécié au vu du cadre de réponse rempli par les candidats et du catalogue, notamment :

- Les modalités d'organisation et d'accompagnement proposées par le prestataire dans l'exécution du marché : gestion des devis, délais, suivi des commandes ; équipes dédiées (10 points)
- Les modalités de livraison (délai), de montage, d'installation et de mise en service, (10 points)
- Les modalités d'accès et la qualité de la documentation technique (fiches produits, ergonomie) des produits du catalogue (5 points)
- Le process de suivi des opérations de remise en état du mobilier (5 points)

■ **Sous critère 2** : Qualité et diversité des produits et pertinence des modalités de gestion des stock, SAV et garanties (20 points)

Ce critère sera apprécié au vu du cadre de réponse rempli des candidats, du catalogue et des fiches produits

- Qualité proposée pour les produits du BPU au vu des fiches produits, de la diversité et de la qualité des gammes de produits jugée au vu du catalogue à jour à la date de remise des offres (10 points)
- Descriptif des modalités d'approvisionnement des stocks de l'entreprise, modalités du SAV et des garanties (10 points)

■ **Sous critère 3** : Modalités de mise en œuvre de la clause environnementale (5 points)

Ce critère sera apprécié au vu du cadre de réponse rempli des candidats

- Organisation mise en place pour assurer le recyclage, la réutilisation ou la fin de vie des mobiliers existants
- Qualité éco-responsable des emballages et/ ou organisation mise en place pour assurer le recyclage, la réutilisation ou la fin de vie des emballages

Le prix des offres sera apprécié au regard du montant total toute taxe comprise du détail quantitatif estimatif et de la DPGF.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

12.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'EPLEFPA pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

13. Renseignements complémentaires

13.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'EPLEFPA, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

13.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif Saint-Denis 11310
27, rue Félix-Guyon CS 61107
97404 Saint-Denis Cedex
Tél : 02 62 2 6 2
Fax : +33 6 22 62 92 43
Email : greffe.ta-saint-denis@juradm.fr